

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-153

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Égalité des territoires et logement »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	48 000 000
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	48 000 000
SOLDE	-48 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la crise migratoire, le gouvernement débloque près de 48 millions d'euros pour l'accueil des migrants évacués de Calais dans les CAO (centres d'accueil et d'orientations). Ces CAO sont imposés sans consultation des autorités municipales ni des populations locales. Ils accueillent majoritairement des migrants économiques ne répondant pas aux critères d'admission au droit d'asile et qui ont violé la loi pour pénétrer sur notre territoire.

Les CAO constituent un formidable appel d'air à l'immigration clandestine et multiplient les problèmes engendrés par la « Jungle de Calais » sur l'ensemble du territoire. Il convient donc de réaffecter ces crédits budgétaires, alloués à des clandestins, au bénéfice des millions de Français mal logés ou sans-abris.